

COMMUNE DE TUCQUEGNIEUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 OCTOBRE 2024 – 17H30

NOMBRE

de conseillers en exercice : 19

de présents : 13

de votants : 15

PRESENTS : Mmes – Mrs DELLA NOCE WAWRZYNIAK Marianne – PRUZSINA Françoise – STACHOWIAK Simon - NOCCHI Raymond – MICHALSKI Brigitte – MARTEAU Wioletta – LIEVAIN Pierre-Olivier - BOEMO Sylviane - RIANI Carlo – SBERNARDORI Thierry - KOCHANYJ Aline - TAKACS Michel - FASANO Hervé

ABSENTS REPRESENTES :

Mme DI CARO Céline donne pouvoir à Mme DELLA NOCE WAWRZYNIAK

Mme GAYCHET Marie donne pouvoir à Mr RIANI Carlo

ABSENTS EXCUSES:

Mme SALON Aurélie

Mr CHMIEL Denis

Mr KILIANSKI André

Mr POTIER Marc

Monsieur RIANI Carlo est désigné secrétaire de séance

La séance est ouverte à 17h35.

1) PROCES VERBAL SEANCE DU LUNDI 17 JUIN 2024

Le conseil est invité à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 juin 2024.
En l'absence de remarques, le PV est adopté à l'unanimité.

2) QUESTIONS DIVERSES

- Le calendrier de chasse a été communiqué : la chasse se déroule un week-end sur deux, dans les bois de FORTE et LA DAME.
- Une convention a été signée avec un bureau d'études, afin qu'il fasse une étude de faisabilité, pour l'aménagement sécuritaire de la traverse de TUCQUEGNIEUX, pour réduire la vitesse excessive.
- Plusieurs avaloirs doivent être refaits. Des devis ont été reçus et seront validés dès que les finances le permettront.
- De nouvelles grilles d'affichage ont été installées dans la commune, afin d'y poser des calicots pour communiquer sur les manifestations.
- Une personne a adressé un mail en mairie, afin de connaître les emplacements prévus à l'affichage libre/l'affichage d'opinion. Le mur de l'école élémentaire Albert Lebrun côté rue Loris Batignani est prévu pour ce type d'affichage, mais une réflexion sera faite pour trouver d'autres emplacements.
- Il est rappelé qu'en cas d'absence du Maire, ce sont les adjoints qui prennent le relais, dans l'ordre des nominations.
- Le virage est dangereux devant le 1b rue loris Batignani dans le sens Bettainvillers vers l'ancienne gare. Ce problème a été signalé au Conseil Départemental, afin d'améliorer la sécurité à cet endroit.

3) DECISION MODIFICATIVE N°2

Il est proposé au conseil de procéder à l'ouverture et aux virements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
Chapitre 011 / article 60621 : + 73 000,00 €	Chapitre 75 / article 752 : + 63 000,00 €
Chapitre 65 / article 6542 : + 5 000,00 €	
Chapitre 65 / article 65568 : + 15 000,00 €	
Chapitre 023 : - 30 000,00 €	
Total : + 63 000,00 €	Total : + 63 000,00 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
Chapitre 21 / 2152 : - 30 000,00 €	Chapitre 021 : - 30 000,00 €

A l'unanimité, le conseil approuve cette décision modificative.

4) ENFANCE/JEUNESSE

- La rentrée des classes s'est bien passée.
- Effectifs : 67 élèves en école maternelle répartis sur trois classes et 163 élèves en primaire répartis sur 7 classes, soit un total de 230 (année 2022/2023 : 254 ; 2023/2024 : 233).

L'inspection a remercié la commune pour les travaux d'aménagement réalisés dans la classe ULIS.

Le préau de l'école élémentaire est pour le moment condamné, suite à l'apparition d'une fissure mi-juin. Une étude a été réalisée, nous attendons les résultats, afin de savoir quels travaux réaliser.

Les toilettes extérieures de l'école élémentaire vont être rénovés pendant les vacances de la Toussaint.

Dans le cadre de la démarche « *Notre école, faisons-la ensemble* », l'école maternelle Louise Michel souhaite végétaliser la cour de l'école. Madame Le Maire invite la commission scolaire à réfléchir à cette demande, sachant que beaucoup d'investissements ont déjà été réalisés à la maternelle (extension...) et que l'école élémentaire souhaite également faire des projets de ce type.

Monsieur STACHOWIAK rappelle que des travaux ont été réalisés par le passé à l'école élémentaire, comme la création d'un jardin, qui devait être entretenu par les parents d'élèves, mais il n'y a pas eu de suivi, lorsque les parents initiateurs sont partis.

Madame PRUZSINA suggère de végétaliser plutôt la cour du périscolaire, car il n'y a plus du tout de point de verdure. En effet, l'arbre a été enlevé, car il était mort. Il manque donc de l'ombre.

- Il manque des encadrants au périscolaire. En effet, l'association peine à trouver des personnes titulaires du BAFA.

- Le nouveau directeur de l'école Albert Lebrun souhaite l'intervention d'un professeur d'EPS extérieur, dont le coût serait réparti entre la Commune, la Coopérative Scolaire et l'Association des Gamins de Lebrun. Or, l'inspection académique a expliqué que l'éducation nationale conventionne avec des clubs de sports, qui interviennent dans les écoles. Elle a une convention actuellement avec un club de volley, qui interviendra à l'école dans le 3^{ème} trimestre. L'inspection soumettra d'autres projets à

l'école élémentaire, le cas échéant. Par ailleurs, Madame Le Maire a parlé du district de foot à l'inspection, qui prendra contact avec celui-ci.

5) NOËL 2024

- **Noël des enfants** : Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une gratification à chaque enfant du personnel territorial **âgé de moins de 16 ans (La limite d'âge est fixée à 16 ans atteints au cours de l'année civile 2024)** (titulaire, stagiaire, contractuel, auxiliaire, CAE, contrat d'avenir...).

L'année dernière, cette gratification était de **90,00 €**, sous forme d'un bon d'achat à honorer dans un magasin de leur choix.

Huit enfants sont concernés.

A l'unanimité, le conseil décide d'offrir une gratification de 90,00 € pour chaque enfant du personnel, jusqu'à 16 ans maximum.

- **Noël des agents** : Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une gratification aux agents de la mairie. En 2024, un bon d'achat de **60 €** était offert.

A l'unanimité, le conseil décide d'offrir cette gratification de 60,00 € à chaque agent de la commune.

- **Illuminations de Noël** : La compétence éclairage public a été transférée à la Communauté de Communes. Cependant, l'acquisition d'illuminations ainsi que la pose et la dépose de ces illuminations de Noël est une charge communale et non intercommunale. Ces dépenses doivent donc être réglées sur le budget communal et nécessitent une délibération.

Il appartient aux Conseillers de se prononcer sur l'opportunité de procéder à de telles illuminations.

A l'unanimité, le conseil décide de procéder aux illuminations et de porter cette dépense en investissement.

Il est souligné que cette année, il y aura plus d'illuminations que l'année dernière.

6) PERSONNEL COMMUNAL

L'agent de la bibliothèque propose que son nombre d'heures hebdomadaires soit augmenté de 2h, soit un passage de 26h à 28h00, afin de proposer plus de temps d'ouverture au public et plus d'animations, notamment avec les enfants.

Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi	
Actuel	Proposé	Actuel	Proposé	Actuel	Proposé	Actuel	Proposé
9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h30	9h-12h	9h-12h
13h-18h	12h30-18h	13h-17h	12h30-17h			13h-18h	12h30-18h

Les horaires d'ouverture au public sont actuellement : Lundi et jeudi de 14h à 18h Mardi de 14h à 17h Mercredi de 9h à 12h	Avec la modification ils seraient les suivants : Lundi et jeudi de 13h30 à 18h Mardi de 13h30 à 17h Mercredi de 9h à 12h30
---	---

A 14 voix pour et une abstention, le conseil accepte de modifier le temps de travail hebdomadaire de ce poste et de le mettre à 28h/semaine.

7) CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

En vue du recrutement d'un responsable des services techniques à partir du lundi 21 octobre 2024, il convient de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

A l'unanimité, le conseil décide de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

8) ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Il est proposé au conseil d'annualisation le temps de travail pour le poste d'ATSEM, afin que l'agent travaille 35h00/semaine sur les 36 semaines d'enseignement annuel, une semaine aux « petites vacances » et trois semaines en juillet.

Le comité social territorial, en date du 30/09/2024, a rendu un avis favorable pour le lissage, qui revient à payer mensuellement l'agent sur la base de **32,77h/semaine**.

A l'unanimité, le conseil décide d'annualisation le temps de travail des ATSEM nouvellement recrutés.

9) TRAVAUX

Point sur les travaux en cours et à venir :

- une dizaine d'avaloirs sont à réparés
- un pan de mur du périscolaire est à crépir
- un mur, rue Amédée Lamoine penche, un devis a été demandé pour le renforcer
- plusieurs marquages au sol doivent être faits

Il y a beaucoup de travaux à faire, relatifs à des réparations dans les bâtiments.

Monsieur LIEVAIN rappelle qu'il est nécessaire de mettre des robinets thermostatiques sur les radiateurs. Des devis ont été reçus, ces travaux seront faits en 2025.

L'abonnement chauffage des vestiaires du stade Brabant va être résilié, car le stade n'est plus utilisé.

10) DROITS DE PLACE

Il est proposé au conseil d'actualiser le tarif du droit de place, pour l'occupation du domaine public par les commerçants. Le prix actuel se base sur une délibération en date du 6 septembre 1948.

Actuellement, un commerce ambulant paie 5 € son emplacement, soit 20 € sur un mois.

A l'unanimité, le conseil décide de fixer à 1,50 € le mètre linéaire de droits de place, ce qui fera 30 € pour un mois, d'après la taille des camionnettes.

11) TARIFICATION LIVRAISON MATERIEL DE LOCATION

Il est proposé de fixer un tarif pour la livraison de matériel loué, proposition : 10 € la livraison

A l'unanimité, le conseil décide de fixer à 10 € le tarif de livraison de matériel.

12) RAPPORT D'ACTIVITE 2023 MMH

MMH a fait parvenir son rapport d'activité 2023. Il est disponible au bureau de la secrétaire générale.

Le conseil prend acte de ce rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h02.

Marianne DELLA NOCE WAWRZY尼亚K
Maire de TUCQUEGNEUX



Riani Carlo
Secrétaire de séance